

NÉGOCIATION SALARIALE

LA DIRECTION CAMPE SUR SES POSITIONS

Dans sa réponse aux médias, Capgemini indique : «être attachée à maintenir un dialogue social de bonne qualité» et précise : «Nous sommes toujours en discussion avec l'ensemble des organisations syndicales pour les NAO. Nous pouvons d'ores et déjà indiquer qu'un effort significatif sera fait pour les salaires les moins élevés au sein de notre entreprise.»

Lors de la réunion de négociation sur les salaires (NAO), nous avons pu constater ce que signifiait vouloir faire un effort significatif pour les salaires les moins élevés : 800€ bruts par an au lieu des 700€ initialement proposés, soit un « effort » colossal de ... **7.7€ bruts par mois, qui, selon la direction, profiterait essentiellement aux plus bas salaires.**

Cet aveu de la direction est révélateur de la politique salariale de l'entreprise : en effet les rattrapages issus de la NAO ne sont «généreusement» octroyés qu'aux salarié·es n'ayant obtenu aucune augmentation depuis 3 ans. Ce qui signifie que ce sont les plus bas salaires qui sont les moins souvent augmentés. Sans doute sont-ils peu méritants aux yeux de Capgemini.

EVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉ·ES CHEZ CAPGEMINI

Nous avons voulu analyser les chiffres sur les salaires que la direction nous donne chaque année.

Voici notre méthodologie :

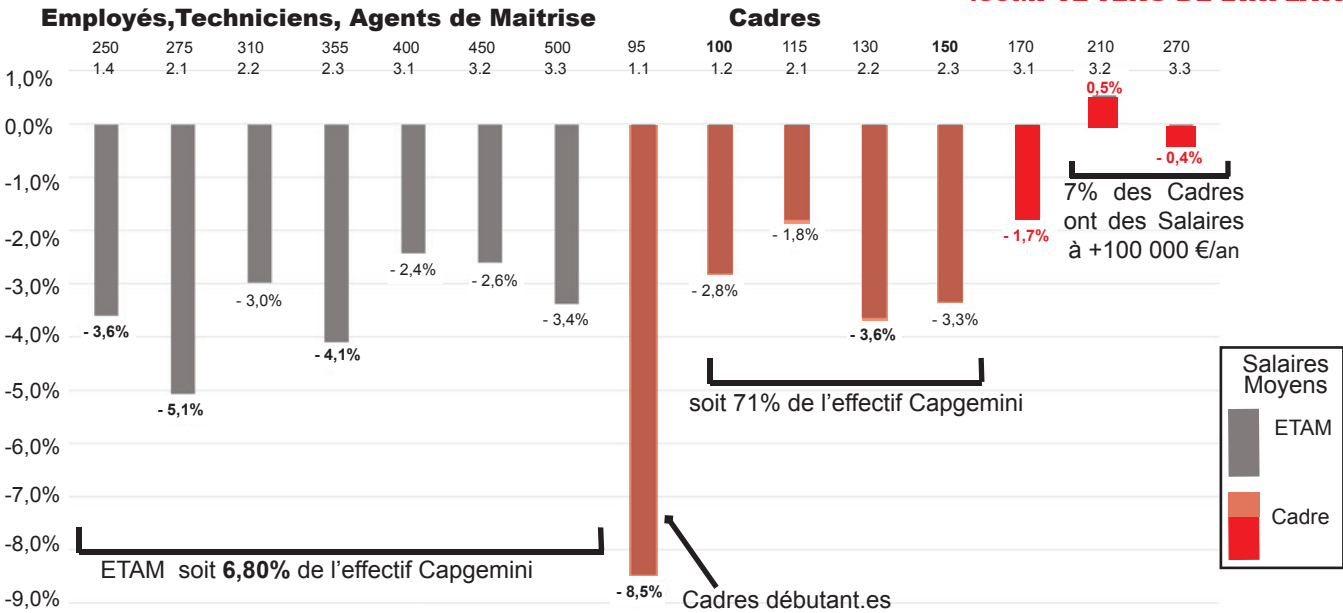
- Taux d'inflation de 2015 à 2022 : 10,6 %
- Évolution du salaire moyen par coefficient et position
- Application de l'inflation aux salaires 2015 et comparaison avec les salaires 2021

Quel que soit le coefficient de la convention collective des ESN, les salaires moyens ont diminué compte-tenu de l'inflation.

Seuls les coefficients importants réussissent à maintenir leur pouvoir d'achat.

Fait marquant : les cadres débutants ont vu leur salaire diminuer de 8,5%. Et le patronat nous parle de difficultés de recrutement !

EVOLUTION DU SALAIRE MOYEN DE 2015 À 2022 PAR COEFFICIENT (COMPTE-TENU DE L'INFLATION)



REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

ENQUÊTE SUR LES SALAIRES - NAO : <https://ouvaton.link/tGNAhf>



- facebook.com/CGTCAPGEMINI
- @CGT_Capgemini
- linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini
- @cgtcapgemini
- lacgtcap.org / contact@cgt-capgemini.fr

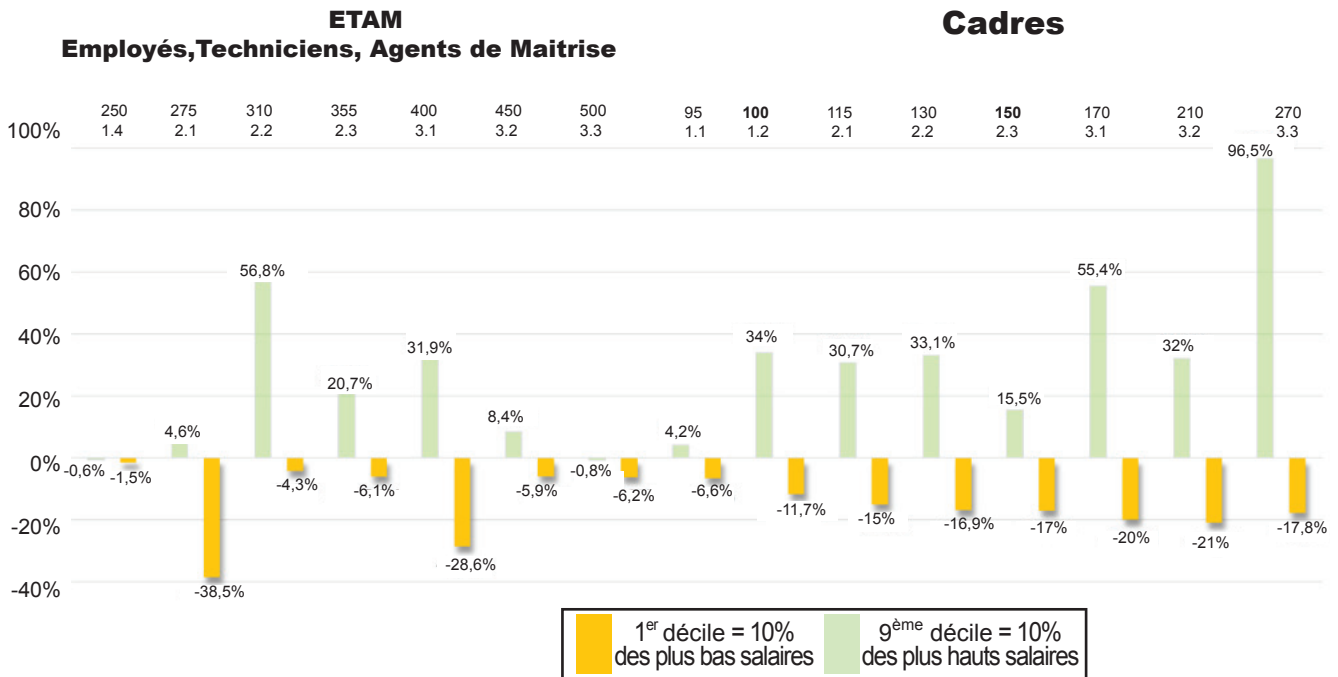
#SYNDIQUEZ-VOUS CGT-CAPGEMINI.FR

AUGMENTATION SALARIALE

ET QU'EN EST-IL POUR LES 10 % LES PLUS MAL PAYÉS (1^{ER} DÉCILE) ... ET POUR LES 10 % LES MIEUX PAYÉS (9^{ÈME} DÉCILE) ?

EVOLUTION DU SALAIRE DES 1^{ER} ET 9^{ÈME} DÉCILES DE 2015 À 2022 PAR COEFFICIENT

(COMPTE-TENU DE L'INFLATION)



Comme on pouvait s'en douter, les mieux dotés voient leur pouvoir d'achat augmenter alors que les plus mal payés subissent une diminution de leur pouvoir d'achat.

Serait-ce l'illustration chiffrée du « Up or Go » des ESN en général et de Capgemini en particulier ?

En tout cas le soi-disant rattrapage salarial revendiqué par la direction est bien un écran de fumée. Seulement 1 personne sur 2 augmentée : mais si seulement 1 personne sur 2

était « méritante » Capgemini n'existerait plus. Si Capgemini dégage d'aussi gros bénéfices, c'est bien grâce à toutes et tous, donc on devrait toutes et tous être augmenté-es !

Pour la CGT Capgemini il est clair que cette nouvelle proposition de la direction est une provocation pour les salarié-es qui se mobilisent depuis plusieurs semaines.

Les profits, que nous avons réalisés doivent être redistribués équitablement aux salarié-es.

La CGT rappelle qu'elle revendique depuis des années une augmentation générale. C'est pourquoi elle ne doit être signée par aucun syndicat soucieux de l'intérêt des salarié-es.

Nous restons mobilisé-es pour que la direction prenne en compte nos revendications sachant que 92% des salarié-es qui ont répondu à notre enquête sur les salaires les soutiennent et principalement, **l'augmentation générale des salaires.**

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

ENQUÊTE SUR LES SALAIRES - NAO : <https://ouvaton.link/tGNAhf>

**#SYNDIQUEZ-VOUS
CGT-CAPGEMINI.FR**



- facebook.com/CGTCAPGEMINI
- @CGT_Capgemini
- linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini
- @cgtcapgemini
- lacgtcap.org / contact@cgt-capgemini.fr